



**LISTE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du mercredi 22 mai 2024

*L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi seize du mois de mai deux mille vingt-quatre.*

**En présence de :**

M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

**Excusés ayant donné procuration :** M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), M. Jacques POUGET délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. BLANCHARD), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme SHAMMAS), M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

**Absent :** M. Jean-François RICARD délégué de Blain

**Secrétaires de séance :** M. Max PIJOTAT & Mme *Claudie MERCIER*

Début de séance : 19h43

**TABLEAU DES DELIBERATIONS**

<b>N° DELIBERATION</b>	<b>OBJET</b>	<b>RAPPORTEUR</b>	<b>VOTE</b>
2024-05-01	COMMISSIONS THEMATIQUES – Modification des membres siégeant au sein de la commission Finances, Marchés publics et contractualisations	R. SCHLADT	UNANIMITE 25 voix POUR
2024-05-02	COMMISSIONS THEMATIQUES – Modification des membres siégeant au sein de la commission Communication & Culture	R. SCHLADT	UNANIMITE 25 voix POUR

2024-05-03	FINANCES – Budget Administration générale – Décisions modificatives n°1	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 25 voix POUR
2024-05-04	FINANCES – Affectation des biens liés à la construction de la nouvelle déchèterie de Blain au budget annexe Redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 25 voix POUR
2024-05-05	FINANCES – Budget annexe Transport Scolaire– Décisions modificatives n°1	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 25 voix POUR
2024-05-06	FINANCES – Budget Administration générale – Attributions de compensation – Répartition des montants provisoires pour l'année 2024	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 25 voix POUR
2024-05-07	PETITE-ENFANCE – Approbation de la convention d'objectifs et de financement de la CAF pour les trois micro-crèches de Pays de Blain Communauté	T. ARBRUN	UNANIMITE 25 voix POUR
2024-05-08	PETITE-ENFANCE – Approbation du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement des micro-crèches de Pays de Blain Communauté	T. ARBRUN	UNANIMITE 25 voix POUR
2024-05-09	ENFANCE-JEUNESSE – Approbation du Projet éducatif de territoire (PEDT) et du Plan mercredi (2024-2027)	T. ARBRUN	UNANIMITE 25 voix POUR
2024-05-10	PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE – Convention de partenariat entre Pays de Blain Communauté et l'Association Culturelle de l'Été au titre de l'année 2024	R. SCHLADT	UNANIMITE 25 voix POUR
2024-05-11	PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE – Soutien aux projets contribuant à la mise en œuvre du PCT – Versement d'une subvention à l'association Hector-Nestor	R. SCHLADT	UNANIMITE 25 voix POUR
2024-05-12	EMPLOI – Versement d'une subvention à l'association AIRE – Association intercommunale pour un retour à l'emploi	R. SCHLADT	UNANIMITE 25 voix POUR
2024-05-13	ECONOMIE – Versement d'une subvention à l'association APPPOC pour un projet d'abattoir paysan en Loire-Atlantique	R. SCHLADT	UNANIMITE 25 voix POUR

2024-05-14	ECONOMIE – Appel à cotisation de l'association Initiative Loire Atlantique Nord pour l'année 2024	R. SCHLADT	UNANIMITE 25 voix POUR
2024-05-15	TOURISME – Office de tourisme Erdre Canal Forêt - Désignation des membres du collège des socio-professionnels du Comité de direction de l'EPIC Erdre Canal Forêt	R. SCHLADT	UNANIMITE 25 voix POUR
2024-05-16	TOURISME – Office de Tourisme Erdre Canal Forêt - Taxe de séjour – Détermination des tarifs applicables au 1er janvier 2025	R. SCHLADT	UNANIMITE 25 voix POUR
2024-05-17	TOURISME - Office de Tourisme Erdre Canal Forêt : Approbation du rapport d'activités et des comptes de l'exercice 2023	R. SCHLADT	UNANIMITE 25 voix POUR
2024-05-18	EQUIPEMENTS SPORTIFS – Modification de la liste des membres du Conseil d'exploitation de la régie centre aquatique	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 25 voix POUR
2024-05-19	EQUIPEMENTS SPORTIFS – Centre Aquatique – Approbation du planning d'occupation et des jours de fermeture sur l'année scolaire 2024 -2025	E. VAN BRACKEL	UNANIMITE 25 voix POUR
2024-05-20	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Renouvellement de la convention annuelle avec l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise	P. CAILLON	UNANIMITE 25 voix POUR
2024-05-21	ENVIRONNEMENT – DECHETS – Modification des membres du Conseil d'exploitation de la régie Déchets	R. SCHLADT	UNANIMITE 25 voix POUR
2024-05-22	ENVIRONNEMENT - DECHETS - Attribution d'une subvention à l'ESATCO pour la collecte de cartons/papiers – Année 2024	R. SCHLADT	UNANIMITE 25 voix POUR
2024-05-23	ENVIRONNEMENT – Modification des membres de la régie pour le service public d'assainissement non collectif	R. SCHLADT	UNANIMITE 25 voix POUR
2024-05-24	ENVIRONNEMENT – Service Public d'Assainissement Non Collectif - Prix et qualité des services publics – Rapport d'activités 2023 du SPANC	R. SCHLADT	UNANIMITE 25 voix POUR

Fin de séance : 21h40  
Fait le 22 mai 2024 à Le Gâvre

**Rita SCHLADT,**  
Présidente



**PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE**

**-----**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 22 mai 2024  
Délibération n°2024-05-01

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi seize du mois de mai deux mille vingt-quatre.

**En présence de :**

M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

<b>Nombre de membres du conseil</b>	
En exercice	26
Présents	19
Votants	25
<b>VOTE</b>	
Pour	25
Contre	
Abstention	

**Excusés ayant donné procuration :**

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), M. Jacques POUGET délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. BLANCHARD), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme SHAMMAS), M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

**Absent :**

M. Jean-François RICARD délégué de Blain

**Secrétaires de séance :** M. Max PIJOTAT & Mme *Claudie MERCIER*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE - MODIFICATION DES MEMBRES SIEGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION FINANCES, MARCHES PUBLICS ET CONTRACTUALISATIONS**

Rapport de Madame la Présidente,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 16 février 2024 portant statuts de Pays de Blain Communauté, conformément à l'article L.5211-51 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-01-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

**VU** la délibération n°2023 10 03 du Conseil communautaire du 25 octobre 2023 portant sur la modification des commissions thématiques intercommunales de Pays de Blain Communauté ;

**VU** la délibération n°2024 03 04 du Conseil communautaire du 27 mars 2024 désignant les membres de la commission Finances, Marchés publics et Contractualisations ;

**CONSIDERANT** qu'au regard de l'article énoncé ci-dessus la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus » ;

**CONSIDERANT** que le Conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine ;

**CONSIDERANT** qu'un conseiller communautaire membre d'une commission peut, en cas d'absence, être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le Maire, dans le respect du principe de représentation proportionnelle ;

**CONSIDERANT** que les conseillers municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation de ce dernier peuvent assister aux commissions, sans participer aux votes ;

**CONSIDERANT**, après appel à candidatures, la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, Madame la Présidente propose de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de la commission.

**CONSIDÉRANT** la démission de M. Alexis REKIS de son mandat de conseiller municipal, effective à la date du 8 avril 2024 ;

**CONSIDERANT** le souhait de M. Jacky FLIPPOT, conseiller municipal de la commune de Blain, d'intégrer la commission.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'abroger** la délibération 2024 03 04 du Conseil Communautaire du 27 mars 2024 ;
- **De proclamer** les conseillers(ères) communautaires suivants, élu(e)s membres de la **COMMISSION FINANCES, MARCHES PUBLICS ET CONTRACTUALISATIONS** :
  - M. VAN BRACKEL Emmanuel (Président de commission)
  - Mme ARBRUN Tiphaine
  - M. BUF Jean Michel
  - M. FLIPPOT Jacky
  - Mme GUIHO Marie-France
  - M. HAMON Jean-Pierre
  - Mme LECLERC Murielle
  - M. OUDAERT Nicolas
- **D'autoriser** Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

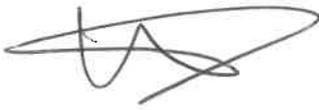
**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ - 25 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance  
Le 22/05/2024

Les secrétaires de séance  
Max PIJOTAT

*Claudia MERCIER*

La Présidente  
Rita SCHLADT



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-01-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

**PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 22 mai 2024

Délibération n°2024-05-02

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi seize du mois de mai deux mille vingt-quatre.

**En présence de :**

M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	19
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

**Excusés ayant donné procuration :**

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), M. Jacques POUGET délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. BLANCHARD), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme SHAMMAS), M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

**Absent :**

M. Jean-François RICARD délégué de Blain

**Secrétaires de séance :** M. Max PIJOTAT & Mme *Claudie MERCIER*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE - MODIFICATION DES MEMBRES SIEGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION COMMUNICATION ET CULTURE**

Rapport de Madame la Présidente,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 ;

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 16 février 2024 portant statuts de Pays de Blain Communauté, conformément à l'article L.5211-51 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-02-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

**VU** la délibération n°2023 10 03 du Conseil communautaire du 25 octobre 2023 portant sur la modification des commissions thématiques intercommunales de Pays de Blain Communauté ;

**VU** la délibération n°2023 11 04 du Conseil communautaire du 15 novembre 2023 désignant les membres de la commission Communication et Culture ;

**CONSIDERANT** qu'au regard de l'article énoncé ci-dessus la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus » ;

**CONSIDERANT** que le Conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine ;

**CONSIDERANT** qu'un conseiller communautaire membre d'une commission peut, en cas d'absence, être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le Maire, dans le respect du principe de représentation proportionnelle ;

**CONSIDERANT** que les conseillers municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation de ce dernier peuvent assister aux commissions, sans participer aux votes ;

**CONSIDERANT**, après appel à candidatures, la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, Madame la Présidente propose de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres de la commission ;

**CONSIDERANT** qu'aucun élu de la commune de Blain ne faisait partie de la Commission Communication et Culture ;

**CONSIDERANT** que M. Jacky FLIPPOT, Conseiller municipal, Adjoint à la Culture de la commune de Blain, a émis le souhait d'intégrer cette commission.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

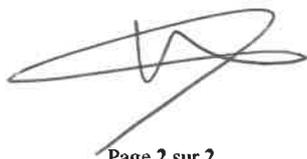
- **D'abroger** la délibération 2023 11 04 du Conseil communautaire du 15 novembre 2023 ;
- **De proclamer** les conseillers(ères) communautaires et municipaux suivants, élu(e)s membres de la **COMMISSION COMMUNICATION ET CULTURE** :
  - Mme Rita SCHLADT (Présidente de commission)
  - Mme Tiphaine ARBRUN
  - Mme Anne CARRE
  - M. Jacky FLIPPOT
  - Mme Caroline GASTARD
  - M. Max PIJOTAT
  - Mme Catherine VANSON
- **D'autoriser** Madame la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE - 25 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance  
Le 22/05/2024

Les secrétaires de séance  
Max PIJOTAT  
Claudie MERCIER

La Présidente  
Rita SCHLADT



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-02-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

## PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 mai 2024  
Délibération n°2024-05-03

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi seize du mois de mai deux mille vingt-quatre.

#### En présence de :

M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	19
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

#### Excusés ayant donné procuration :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), M. Jacques POUGET délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. BLANCHARD), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme SHAMMAS), M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

#### Absent :

M. Jean-François RICARD délégué de Blain

**Secrétaires de séance :** M. Max PIJOTAT & Mme *Claudie MERCIER*

## FINANCES - BUDGET ADMINISTRATION GENERALE - DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

**VU** la délibération n°2024-03-17 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 ;

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-03-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

**CONSIDERANT** la nécessité d'ajuster le budget en inscrivant des crédits pour les écritures d'annulation sur exercices antérieurs à passer sur l'exercice 2024.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'accepter** d'apporter au budget primitif 2024 du budget Administration générale les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes ci-dessous :

Section	Sens	Type d'écriture	Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
F	D	Réelle	67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	59 250,00 €	20 000,00 €	79 250,00 €
F	D	Réelle	011	60623	Alimentation	6 750,00 €	-1 000,00 €	5 750,00 €
F	D	Réelle	011	60628	Autres fournitures non stockées	4 500,00 €	-1 000,00 €	3 500,00 €
F	D	Réelle	011	60632	Fournitures de petit équipement	17 250,00 €	-1 000,00 €	16 250,00 €
F	D	Réelle	011	617	Etudes	25 000,00 €	-7 000,00 €	18 000,00 €
F	D	Réelle	011	615221	Bâtiments publics	22 500,00 €	-5 000,00 €	17 500,00 €
F	D	Réelle	011	6236	Catalogues et imprimés	19 000,00 €	-5 000,00 €	14 000,00 €

- **D'autoriser** Madame La Présidente à signer les actes correspondants :
  - DSF - Chapitre 67 : +20 000 €
  - DSF - Chapitre 011 : -20 000€

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE - 25 VOIX POUR.**

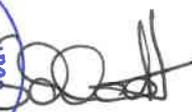
Fait et délibéré en séance  
Le 22/05/2024

Les secrétaires de séance  
Max PIJOTAT

Claudie MERCIER

La Présidente  
Rita SCHLADT



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-03-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

**PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE**

**-----**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 22 mai 2024

Délibération n°2024-05-04

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi seize du mois de mai deux mille vingt-quatre.

**En présence de :**

M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

<b>Nombre de membres du conseil</b>	
En exercice	26
Présents	19
Votants	25
<b>VOTE</b>	
Pour	25
Contre	
Abstention	

**Excusés ayant donné procuration :**

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), M. Jacques POUGET délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. BLANCHARD), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme SHAMMAS), M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

**Absent :**

M. Jean-François RICARD délégué de Blain

**Secrétaires de séance :** M. Max PIJOTAT & Mme *Claudie MERCIER*

**FINANCES – AFFECTATION DES BIENS LIES A LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE DÉCHÈTERIE DE BLAIN AU BUDGET ANNEXE REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES INCITATIVE**

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

L'opération d'affectation permet de transférer, du budget Administration Générale vers le budget annexe REOMi, les biens liés à la construction de la nouvelle déchèterie de Blain, suite aux remarques formulées par la Chambre Régionale des Comptes dans le cadre de

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-04-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

son rapport publié en décembre 2023, préconisant le portage de cette opération par le budget annexe REOMi.

**VU** la délibération n°2018 07 08 du Conseil communautaire du 4 juillet 2018 actant la création d'un budget annexe REOMi ;

**VU** la délibération n°2019 04 12 du Conseil communautaire du 10 avril 2019 portant sur la création d'une régie à seule autonomie financière ;

**VU** la délibération n° 2024 03 17 du Conseil communautaire du 27 mars 2024 portant approbation du budget primitif 2024, budget principal ;

**VU** la délibération n° 2024 03 19 du Conseil communautaire du 27 mars 2024 portant approbation du budget primitif 2024, budget annexe REOMi (déchets) ;

**CONSIDERANT** le rapport de la Chambre Régionale des Comptes ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'affecter les dépenses relatives à la construction de la nouvelle déchèterie pour un montant total de 55 149,00 € présent sur le budget principal, tel que détaillé ci-dessous :

N° inventaire	Libellé	Article	Valeur nette comptable
2023-0071	Etude géotechnique nouvelle déchèterie	2031	7 698,00 €
2023-0048	Relevé topographique nouvelle déchèterie	2031	1 260,00 €
2023-0047	MO construction nouvelle déchèterie	2031	25 545,00 €
2023-0007	Diagnostic zone humide nouvelle déchèterie	2031	900,00 €
2022-0012	MO construction nouvelle déchèterie	2031	19 746,00 €
			<b>55 149,00 €</b>

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver** l'affectation des biens pour un montant total de 55 149 € présents sur le budget Administration Générale, au budget annexe REOMi.

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE - 25 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance

Le 22/05/2024

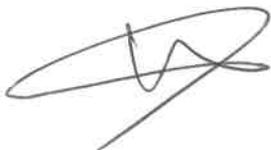
Les secrétaires de séance

Max PIJOTAT

Claudie MERCIER

La Présidente

Rita SCHLADT



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-04-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

**PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE**

**-----**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 22 mai 2024  
Délibération n°2024-05-05

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi seize du mois de mai deux mille vingt-quatre.

**En présence de :**

M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

<b>Nombre de membres du conseil</b>	
En exercice	26
Présents	19
Votants	25
<b>VOTE</b>	
Pour	25
Contre	
Abstention	

**Excusés ayant donné procuration :**

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), M. Jacques POUGET délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. BLANCHARD), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme SHAMMAS), M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

**Absent :**

M. Jean-François RICARD délégué de Blain

**Secrétaires de séance :** M. Max PIJOTAT & Mme *Claudie MERCIER*

**FINANCES - BUDGET ANNEXE TRANSPORT SCOLAIRE - DECISIONS MODIFICATIVES N°1**

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

**VU** l'article L.2322-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n°2024-03-18 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 ;

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-05-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

**CONSIDERANT** le courrier reçu de la Sous-préfecture de Chateaubriant-Ancenis en date du 7 mai 2024 signifiant que les dépenses imprévues en section d'investissement représentent 8,32 % des dépenses réelles de la section d'investissement ;

**CONSIDERANT** qu'en application de l'article L.2322-1 du CGCT, les crédits pour dépenses imprévues ne peuvent être supérieurs à 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles de chacun des sections ;

**CONSIDERANT** que les restes à réaliser 2023 n'auraient pas dû être pris en compte dans le calcul du taux des dépenses imprévues pour la section d'investissement de ce budget ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'ajuster le budget en inscrivant des crédits pour les écritures d'ordre, liées aux intégrations des comptes 2031 (frais d'étude) et 2033 (frais d'insertion) sur le chapitre 041 (opérations patrimoniales).

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'accepter** d'apporter au budget primitif 2024 du budget annexe Transport scolaire les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes ci-dessous :

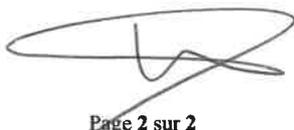
Section	Sens	Type d'écriture	Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
I	D	Réelle	020	020	Dépenses imprévues	31 350,00€	-11 350,00€	20 000,00€
I	D	Réelle	21	2182	Matériel de transport	585 510,00€	11 350,00€	596 860,00€
I	D	Ordre	041	2131	Bâtiment	0,00€	24 700,00€	24 700,00€
I	R	Ordre	041	2031	Etudes	0,00€	24 700,00€	24 700,00€
I	D	Ordre	041	2131	Bâtiment	0,00€	1 100,00€	1 100,00€
I	D	Ordre	041	2182	Matériel de transport	0,00€	3 200,00€	3 200,00€
I	R	Ordre	041	2033	Insertions	0,00€	4 300,00€	4 300,00€

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer les actes correspondants :
- DSI - Chapitre 020 : -11 350 €
  - DSI - Chapitre 21 : +11 350 €
  - DSI - Chapitre 041 : 29 000 €
  - RSI - Chapitre 041 : 29 000 €

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE - 25 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance  
Le 22/05/2024

Les secrétaires de séance  
Max PIJOTAT



Page 2 sur 2

Claudie MERCIER



La Présidente  
Rita SCHLADT



Abusé de réception en préfecture  
024-244400453-20240522-2024-05-05-DE  
Date de réception préfecture: 12/05/2024

**PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 22 mai 2024

Délibération n°2024-05-06

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi seize du mois de mai deux mille vingt-quatre.

**En présence de :**

M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

<b>Nombre de membres du conseil</b>	
En exercice	26
Présents	19
Votants	25
<b>VOTE</b>	
Pour	25
Contre	
Abstention	

**Excusés ayant donné procuration :**

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), M. Jacques POUGET délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. BLANCHARD), Mme Catherine VANSOIN déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme SHAMMAS), M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

**Absent :**

M. Jean-François RICARD délégué de Blain

**Secrétaires de séance :** M. Max PIJOTAT & Mme *Claudie MERCIER*

**FINANCES – BUDGET ADMINISTRATION GENERALE –ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION – REPARTITION DES MONTANTS PROVISOIRES POUR L'ANNEE 2024**

Rapport de Monsieur le Vice-président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

L'alinéa 3 du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts prévoit que la CLECT se réunit :

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-06-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

- La première année d'application du régime de la fiscalité professionnelle unique (création ex-nihilo d'un EPCI à FPU, transformation d'un EPCI à FA en EPCI à FPU), c'est-à-dire la première année où l'EPCI délibère sur un taux unique de CFE ;
- Lors de tout transfert de charge ou de toute restitution de compétence ultérieure entre l'EPCI et ses communes membres.

En 2024, la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) n'a pas à se prononcer sur un éventuel transfert de charges. Par conséquent, il est proposé d'acter le montant provisoire des attributions de compensation au titre de l'année 2024 sur la base des attributions de compensation définitives 2023.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** le montant définitif des attributions de compensation 2023 réparties comme suit :

COMMUNES	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2023
BLAIN	362 060,90€
BOUVRON	653 215,15€
LA CHEVALLERAI	-29 871,42€
LE GÂVRE	-50 020,24€

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'acter** les montants des attributions de compensation provisoires pour les communes membres de Pays de Blain Communauté au titre de l'année 2024, tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2024
BLAIN	362 060,90€
BOUVRON	653 215,15€
LA CHEVALLERAI	-29 871,42€
LE GÂVRE	-50 020,24€

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE - 25 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance  
Le 22/05/2024

Les secrétaires de séance  
Max PIJOTAT      Claudie MERCIER

La Présidente  
Rita SCHLADT





Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-06-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

**PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE**  
-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 22 mai 2024  
Délibération n°2024-05-07

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi seize du mois de mai deux mille vingt-quatre.

**En présence de :**

M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

<b>Nombre de membres du conseil</b>	
En exercice	26
Présents	19
Votants	25
<b>VOTE</b>	
Pour	25
Contre	
Abstention	

**Excusés ayant donné procuration :**

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), M. Jacques POUGET délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. BLANCHARD), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme SHAMMAS), M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

**Absent :**

M. Jean-François RICARD délégué de Blain

**Secrétaires de séance :** M. Max PIJOTAT & Mme Clotilde SHAMMAS.

**PETITE ENFANCE – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF POUR LES TROIS MICRO-CRECHES DE PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ**

*Annexes : Conventions d'objectifs et de financement des trois micro-crèches (La Claire Fontaine (Bouvron, ), Pirouette Cacahuète (La Chevallerais), La ronde des lutins (Le Gâvre)*

Rapport de Madame la Vice-Présidente déléguée aux Animations et solidarités territoriales,

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-07-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

Les caisses d'Allocations familiales (Caf) sont les principaux financeurs des établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) notamment par le versement de la prestation de service unique PSU.

La Prestation de service unique (Psu) est une aide au fonctionnement versée par les Caf aux gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant. Elle correspond à la prise en charge de 35 % du prix de revient de l'établissement.

Grâce à ces aides, le recours aux services d'accueil est moins coûteux pour les familles et pour le gestionnaire.

Pour bénéficier de ces financements, les structures doivent répondre à plusieurs conditions :

- Être autorisé à fonctionner par l'autorité compétente (Conseil départemental) ;
- Être ouvert à tous ;
- Appliquer le barème national des participations familiales fixé par la Cnaf ;
- Avoir validé auprès de la Caf le projet d'établissement et du règlement de fonctionnement de la structure,
- Signer une convention d'objectifs et de financement avec la Caf.

La présente délibération a pour objectif de valider la signature de la convention d'objectifs et de financement pour les 3 micro-crèches du Pays de Blain.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de l'action sociale et des familles ;

**VU** le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil du jeune enfant ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 16 février 2024 fixant les derniers statuts en vigueur de Pays de Blain Communauté ;

**VU** l'avis favorable de la commission Animations et Solidarités Territoriales du 22 avril 2024 ;

**CONSIDERANT** la présentation faite ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver** les termes de la convention d'objectifs et de financement CAF pour :
  - La micro-crèche de Bouvron « La Claire Fontaine »
  - La micro-crèche de La Chevallerais « Pirouette Cacahuète »
  - La micro-crèche de Le Gâvre « La ronde des lutins »
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer les dites-conventions et tout document y afférent.

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ - 25 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance  
Le 22/05/2024

Les secrétaires de séance  
Max PIJOTAT



Page 2 sur 2

Claudie MERCIER



La Présidente  
Rita SCHLADT



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-07-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

**PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 22 mai 2024

Délibération n°2024-05-08

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi seize du mois de mai deux mille vingt-quatre.

**En présence de :**

M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

<b>Nombre de membres du conseil</b>	
En exercice	26
Présents	19
Votants	25
<b>VOTE</b>	
Pour	25
Contre	
Abstention	

**Excusés ayant donné procuration :**

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), M. Jacques POUGET délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. BLANCHARD), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme SHAMMAS), M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

**Absent :**

M. Jean-François RICARD délégué de Blain

**Secrétaires de séance :** M. Max PIJOTAT & Mme *Claudie MERCIER*

**PETITE ENFANCE - APPROBATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET DU PROJET D'ETABLISSEMENT DES MICRO-CRECHES DE PAYS DE BLAIN COMMUNAUTÉ**

Annexes :

- *Projet d'établissement des micro-crèches de Pays de Blain Communauté*
- *Règlement de fonctionnement des micro-crèches de Pays de Blain Communauté*

Rapport de Madame la Vice-Présidente, déléguée aux Animations et Solidarités Territoriales,

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-08-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

Conformément au décret n°2021-1131 du 30 août 2021, les établissements d'accueil du jeune enfant sont tenus de proposer un projet d'établissement renouvelé tous les 5 ans. Il est composé du projet social et de développement durable ainsi que du projet éducatif.

Le projet social et développement durable précise les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement. Il intègre les modalités de participation des familles, ainsi que la démarche entreprise en faveur du développement durable.

Le projet social s'articule autour de 6 axes principaux :

- Adapter l'offre d'accueil aux besoins du territoire notamment par l'augmentation de la capacité d'accueil des micro-crèches
- Soutenir la fonction parentale
- Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap au sein des structures
- Accompagner la transition vers le milieu scolaire
- Poursuivre le travail entamé autour de la transition écologique
- Accompagner l'éveil à la culture, et favoriser les liens intergénérationnels.

Le projet éducatif précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants accueillis.

Il définit 3 objectifs éducatifs principaux :

- Proposer un accueil qui réponde aux besoins des familles et des enfants
- Favoriser l'estime de soi des enfants et des parents
- Se découvrir, et découvrir le monde.

Le règlement de fonctionnement précise les conditions d'accueil, d'admission et les modalités d'organisation et de fonctionnement des structures, conformément à l'article R.2324-30 du Code de Santé Publique.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**VU** la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 16 février 2024 fixant les derniers statuts en vigueur de Pays de Blain Communauté ;

**VU** la Convention Territoriale Globale signée entre l'EPCI et la CAF le 10 août 2022 ;

**VU** l'avis favorable sur ce projet d'établissement et le règlement de fonctionnement en commission Animations et Solidarités Territoriales en date du 22 avril 2024 ;

**CONSIDERANT** la présentation faite par Madame la Vice-Présidente ;

**CONSIDERANT** que le projet éducatif et social intègre une augmentation de places d'accueil dans les micro-crèches de Pays de Blain Communauté comme dans les conditions prévues par la loi ASAP ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver** le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement des micro-crèches pour une durée de 5 ans ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente ou son représentant, à signer tout acte y afférent.

Accusé de réception en préfecture 044-244400453-20240522-2024-05-08-DE Date de réception préfecture : 27/05/2024
--

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ - 25 VOIX POUR.**

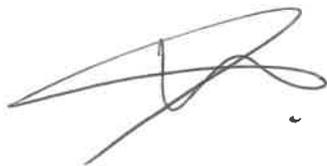
Fait et délibéré en séance  
Le 22/05/2024

Max PIJOTAT

Les secrétaires de séance

*Claudie MERCIER*

La Présidente  
Rita SCHLADT



**PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE**  
-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 22 mai 2024  
Délibération n°2024-05-09

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi seize du mois de mai deux mille vingt-quatre.

**En présence de :**

M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

<b>Nombre de membres du conseil</b>	
En exercice	26
Présents	19
Votants	25
<b>VOTE</b>	
Pour	25
Contre	
Abstention	

**Excusés ayant donné procuration :**

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), M. Jacques POUGET délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. BLANCHARD), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme SHAMMAS), M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

**Absent :**

M. Jean-François RICARD délégué de Blain

**Secrétaires de séance :** M. Max PIJOTAT & Mme *Claudie MERCIER*

**ENFANCE-JEUNESSE – APPROBATION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) ET DU PLAN MERCREDI (2024-2027)**

Annexe : Dossier de dépôt dans le cadre du renouvellement du PEDT et des plans mercredis 2024-2027

Rapport de Madame la Vice-présidente déléguée aux animations et solidarités territoriales,

Le projet éducatif territorial est un outil de collaboration locale qui rassemble, à l'initiative des collectivités territoriales, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation. Son objectif est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-09-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et, le cas échéant, les projets des établissements du second degré et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui.

Depuis plusieurs années, les communes de Blain, Bouvron, Le Gâvre et La Chevallerais et Pays de Blain Communauté, se sont fortement engagés en faveur de l'éducation considérée comme un champ d'action essentiel au développement des enfants et des jeunes. De fait, un enjeu commun a été partagé : l'harmonisation des pratiques éducatives sur l'ensemble des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires du Pays de Blain. C'est dans cette dynamique que le premier Projet Educatif Territorial a vu le jour en 2014, renouvelé une première fois de 2017 à 2020, puis une seconde en 2021-2024.

Les objectifs éducatifs partagés du PEDT 2024 -2027 proposés sont les suivants :

1. Considérer l'enfant dans sa globalité, avec ses spécificités ainsi que dans sa diversité,
2. Faciliter une dynamique collective pour les acteurs éducatifs.

**VU** les statuts de la Communauté de communes et notamment son article 5.6.1 relatif aux « actions en faveur de la petite enfance, enfance et jeunesse » ;

**VU** l'avis favorable de la commission Animations et solidarités territoriales du 2 mai 2024 ;

**CONSIDERANT** le travail de concertation et de co-construction avec les différents acteurs et partenaires du territoire afin d'évaluer le PEDT 2021-2024 et d'élaborer le nouveau PEDT-Plan mercredi 2024-2027 pour le territoire Pays de Blain Communauté ;

**CONSIDERANT** que lors de l'évaluation du PEDT 2021-2024, le rôle de coordonnateur et d'animateur a clairement été réaffirmé par les acteurs éducatifs ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver** le renouvellement du projet éducatif de territoire et du plan mercredi sur la période : 2024-2027 ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à finaliser le dossier de renouvellement du PEDT et de signer tout document y afférent ;
- **D'indiquer** que les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2025 afin de mettre en œuvre le plan d'action.

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE - 25 VOIX POUR.**

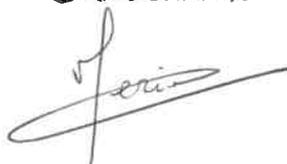
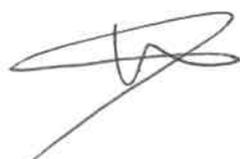
Fait et délibéré en séance  
Le 22/05/2024

Max PIJOTAT

Les secrétaires de séance

Claudie MENCIER

La Présidente  
Rita SCHLADT



Accusé de réception en préfecture  
044-244401453-20240522\_2024-05-09-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

**PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE**  
-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 22 mai 2024  
Délibération n°2024-05-10

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi seize du mois de mai deux mille vingt-quatre.

**En présence de :**

M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

<b>Nombre de membres du conseil</b>	
En exercice	26
Présents	19
Votants	25
<b>VOTE</b>	
Pour	25
Contre	
Abstention	

**Excusés ayant donné procuration :**

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), M. Jacques POUGET délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. BLANCHARD), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme SHAMMAS), M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

**Absent :**

M. Jean-François RICARD délégué de Blain

**Secrétaires de séance :** M. Max PIJOTAT & Mme *Claudie MERCIER*

**PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE ET L'ASSOCIATION CULTURELLE DE L'ETE AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

*Annexe : Projet de convention de partenariat entre Pays de Blain Communauté, l'ACE et les communes de Blain, Bouvron, La Chevallerais et Le Gâvre*

Rapport de Madame La Présidente,

Depuis plusieurs années, le festival va à la rencontre des territoires longeant le Canal de Nantes à Brest en construisant avec eux des projets mêlant concerts tout public et des actions de médiation culturelles à destination des bénéficiaires du champ social et des

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-10-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

élèves des écoles de musique. L'occasion est, d'étendre les influences de jazz inhérentes au festival, aux localités en proximité avec Nantes et mettre en valeur de patrimoine fluvial qui en compose leurs attributs.

Pays de Blain Communauté, l'Association Culturelle de l'Eté (ACE) ainsi que les communes-membres de l'EPCI s'associent une nouvelle fois en 2024 pour organiser l'accueil de cette escale, l'une des étapes de l'itinéraire initié en amont du festival nantais fin août.

Ce projet fédérateur permet d'engager les municipalités, les écoles de musique et les associations locales autour d'une dynamique collective s'inscrivant dans le cadre d'un festival à renommée nationale. Il s'inscrit ainsi comme une action d'intérêt communautaire au titre de la réflexion engagée sur la stratégie culturelle par la Communauté de communes et les 4 communes du territoire dans le cadre du Projet culturel de territoire.

Dans le cadre du festival Les Rendez-vous de l'Erdre développé sur la saison 2023-2024 par les partenaires cités en préambule, Pays de Blain Communauté et l'ACE s'associent afin de développer une action de résidence artistique longue sur le canal sur le territoire de la Communauté de communes. Dans ce cadre, seront programmés et organisés : 3 concerts et 4 ateliers sur le territoire dont 3 à destination des élèves des écoles de musique du territoire et 1 à destination des usagers et résidents des structures sociales.

**VU** les statuts de la Communauté de Communes et son article 5.10 ;

**CONSIDERANT** la proposition de convention formulée par l'ACE afin de préciser les engagements de chaque structure et le plan de financement du projet sur le territoire de la Communauté de Communes ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

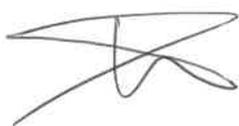
- **D'approuver** les termes de la convention de partenariat ci-annexée conclue entre l'Association des RDV de l'Erdre, Pays de Blain Communauté et les Communes de Blain, Bouvron, La Chevallerai et Le Gâvre pour l'année 2024 ;
- **D'approuver** la subvention allouée à l'association des RDV de l'Erdre pour un montant total de 15 314 € ;
- **D'acter** que Pays de Blain Communauté bénéficiera d'une aide financière complémentaire par le Département, dans le cadre du PCT, à hauteur de 6 657 € comme indiqué dans le tableau financier présenté dans la convention ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à finaliser ladite convention, à la signer et à accomplir toutes les formalités utiles afférentes à sa bonne exécution.

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE - 25 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance  
Le 22/05/2024

Les secrétaires de séance  
Max PIJOTAT  
Claudie MERCIER

La Présidente  
Rita SCHLADT



Accusé de réception en préfecture  
041-244400453-20240522-2024-05-10-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

**PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 22 mai 2024  
Délibération n°2024-05-11

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi seize du mois de mai deux mille vingt-quatre.

**En présence de :**

M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

<b>Nombre de membres du conseil</b>	
En exercice	26
Présents	19
Votants	25
<b>VOTE</b>	
Pour	25
Contre	
Abstention	

**Excusés ayant donné procuration :**

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), M. Jacques POUGET délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. BLANCHARD), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme SHAMMAS), M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

**Absent :**

M. Jean-François RICARD délégué de Blain

**Secrétaires de séance :** M. Max PIJOTAT & Mme *Claudie MERCIER*

**PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE - SOUTIEN AUX PROJETS CONTRIBUTANT A LA MISE EN OEUVRE DU PCT - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION HECTOR-NESTOR**

Rapport de Madame la Présidente,

L'association Hector-Nestor produit des films d'utilité sociale, mettant en évidence des publics invisibles de la société comme dans le cadre des films « Habitantes » ou les « Croquantes ». Ce dernier a été présenté à l'Assemblée Nationale au cours du mois décembre 2023 et dans de nombreuses salles de cinéma.

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-11-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

Pour ce nouveau projet, l'association souhaite mettre en avant des comédiens et comédiennes, tous porteurs d'un handicap, faisant tomber ainsi le mur invisible qui les séparent du grand public, en filmant la Compagnie du Cercle Karré avec laquelle Pays de Blain Communauté a établi une convention de résidence d'artistes pour une durée de 3 ans.

Pays de Blain Communauté a été sollicité par l'Association Hector-Nestor pour un soutien financier à ce projet de film autour du handicap et de l'inclusion à hauteur de 2 000 €.

Dans le cadre de l'élaboration budgétaire 2024, une enveloppe avait été prévue pour une action culturelle qui n'aura finalement pas lieu et, par conséquent, celle-ci pourrait être redirigée vers le projet porté par cette association.

**VU** l'arrêté préfectoral du 16 février 2024 approuvant les statuts de Pays de Blain Communauté ;

**VU** la délibération n°2022 07 13 du Conseil communautaire du 06 juillet 2022 approuvant le programme d'actions du Projet Culturel de Territoire n°2 ;

**VU** la délibération n°2024-01-12 du Conseil communautaire du 24 janvier 2024 approuvant la convention territoriale de développement culturel entre Pays de Blain Communauté, la DRAC et le Département de Loire-Atlantique ;

**CONSIDERANT** la demande de subvention de l'association Hector-Nestor pour le projet de création et de diffusion de son film « le 4<sup>ème</sup> mur » ;

**CONSIDERANT** le budget alloué par Pays de Blain Communauté au titre du Projet culturel de territoire pour l'année 2024 ;

**CONSIDERANT** que ce projet répond aux objectifs du Projet culturel de territoire et intègre son axe « Soutien aux projets contribuant à la mise en œuvre du Projet culturel de territoire » ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission Communication et Culture du 11 avril 2024 ;

**CONSIDERANT** la présentation faite par Madame La Présidente ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver** le versement d'une subvention à l'association Hector-Nestor d'un montant de 2 000 € pour la réalisation de son film « Le 4<sup>ème</sup> mur » au titre de l'année 2024 ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document afférent à cette décision.

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE - 25 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance  
Le 22/05/2024

Les secrétaires de séance  
Max PIJOTAT



Claudie MERCIER



La Présidente  
Rita SCHLADT



Accusé de réception en préfecture  
044-244400468-20240522-2024-05-11-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

**PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE**  
-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 22 mai 2024  
Délibération n°2024-05-12

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi seize du mois de mai deux mille vingt-quatre.

**En présence de :**

M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

<b>Nombre de membres du conseil</b>	
En exercice	26
Présents	19
Votants	25
<b>VOTE</b>	
Pour	25
Contre	
Abstention	

**Excusés ayant donné procuration :**

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), M. Jacques POUGET délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. BLANCHARD), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme SHAMMAS), M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

**Absent :**

M. Jean-François RICARD délégué de Blain

**Secrétaires de séance :** M. Max PIJOTAT & Mme *Claudie MERCIER*

**EMPLOI – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AIRE – ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR UN RETOUR A L'EMPLOI.**

**Annexes :**

- Dossier de demande de subvention
- Courrier d'accompagnement à la demande de subvention

Rapport de Madame la Présidente,

L'Association AIRE est une association agréée chantier d'insertion et Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale, dont le siège social est basé au 24 rue des Frères Lumière sur la ZAC des Bluchets à BLAIN (44130).

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-12-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

Cette structure d'insertion par l'activité économique est chargée de l'insertion des personnes par la mise en situation de travail. Elle a pour objectif de permettre aux salariés l'acquisition de compétences favorisant leur retour à l'emploi. L'Association a déposé une demande de subvention auprès de Pays de Blain Communauté afin de poursuivre son investissement dans du matériel professionnel de qualité et, à ce titre, acquérir des machines et de l'outillage professionnel destinés à la mise en oeuvre de ses prestations et à la formation de ses salariés en insertion.

**VU** les statuts de la Communauté de Communes et notamment son article 5.7 ;  
**VU** la demande de subvention 2024 de l'Association AIRE ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable unanime de la Commission Développement Economique en date du 23 avril 2024 concernant l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 € ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

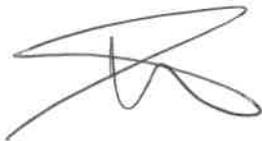
- **D'attribuer** le versement d'une subvention de 2 000 € à l'Association AIRE pour l'année 2024 ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document afférent à cette décision.

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE - 25 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance  
Le 22/05/2024

Les secrétaires de séance  
Max PIJOTAT  
Claudie NERCIER

La Présidente  
Rita SCHLADT



**PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE**  
-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 22 mai 2024  
Délibération n°2024-05-13

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi seize du mois de mai deux mille vingt-quatre.

**En présence de :**

M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

<b>Nombre de membres du conseil</b>	
En exercice	26
Présents	19
Votants	25
<b>VOTE</b>	
Pour	25
Contre	
Abstention	

**Excusés ayant donné procuration :**

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), M. Jacques POUGET délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. BLANCHARD), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme SHAMMAS), M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

**Absent :**

M. Jean-François RICARD délégué de Blain

**Secrétaires de séance :** M. Max PIJOTAT & Mme *Claudie MERCIER*

**ECONOMIE – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION APPPOC POUR UN PROJET D'ABATTOIR PAYSAN EN LOIRE-ATLANTIQUE**

**Annexes :**

- *Demande de subvention*
- *Répartition du financement de l'étude APPPOC entre les EPCI*
- *Plaquette de présentation du projet de l'APPPOC*

Rapport de Madame la Présidente,

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-13-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

L'association APPPOC (Abattoir Paysan de Proximité Porcin Ovin Caprin), constituée d'agriculteurs et agricultrices de Loire Atlantique et accompagnée par le cabinet 6X Conseil, porte un projet d'abattoir tâcheron sur le nord du département. Sa faisabilité a été validée en plénière le 10 octobre 2023 lors de la présentation du projet aux élus, puis en comité de pilotage le 25 janvier 2024, au cours duquel une présentation de la première phase du projet (pré-étude) a été faite. Cette pré-étude, pour laquelle l'APPPOC sollicite le soutien financier des EPCI concernés, comporte les axes suivants :

- Mobiliser et repérer : étude de marché, repérage de sites, communication et financement participatif,
- Analyser et expertiser : restitution de l'étude de marché, prévisionnel économique, analyse juridique, formation, analyse de trois sites et choix du site,
- Définir le portage et le financement : validation de la structure porteuse (structure et exploitation), gouvernance, présentation du projet aux financeurs.

Le coût estimé de la pré-étude est évalué à 100 000 € (dont l'embauche d'un professionnel à temps plein). Le coût estimé pour les EPCI est de 30 000 €.

La clé de répartition utilisée pour le calcul du financement par EPCI volontaire est la suivante :

- Surface agricole utile
- Nombre d'exploitations agricoles
- Nombre d'habitants

Compte-tenu des engagements des différents EPCI, dont certains supérieurs au calcul obtenu par clé de répartition, la part revenant à Pays de Blain Communauté s'élève à 1500€.

**VU** les statuts de la Communauté de communes et notamment son article 4.2;

**VU** la demande de subvention de l'APPPOC ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable unanime de la commission Développement économique en date du 23 avril 2024 concernant l'attribution d'une subvention à l'APPPOC d'un montant de 1500 € ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'attribuer** le versement d'une subvention de 1 500 € à l'association Abattoir Paysan de Proximité Porcin Ovin Caprin pour la réalisation de la pré-étude concernant le projet d'abattoir paysan au titre de l'année 2024 ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document afférent à cette décision.

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE - 25 VOIX POUR.**

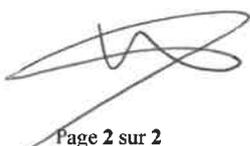
Fait et délibéré en séance  
Le 22/05/2024

Max PIJOTAT

Les secrétaires de séance

Claudie MERCIER

La Présidente  
Rita SCHLADT



Accusé de réception en préfecture  
04422400463-20240522-2024\_05\_13-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

**PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE**

**-----**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 22 mai 2024  
Délibération n°2024-05-14

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi seize du mois de mai deux mille vingt-quatre.

**En présence de :**

M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

<b>Nombre de membres du conseil</b>	
En exercice	26
Présents	19
Votants	25
<b>VOTE</b>	
Pour	25
Contre	
Abstention	

**Excusés ayant donné procuration :**

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), M. Jacques POUGET délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. BLANCHARD), Mme Catherine VANSOIN déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme SHAMMAS), M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

**Absent :**

M. Jean-François RICARD délégué de Blain

**Secrétaires de séance :** M. Max PIJOTAT & Mme *Claudie MERCIER*

**ECONOMIE – APPEL A COTISATION DE L'ASSOCIATION INITIATIVE LOIRE ATLANTIQUE NORD POUR L'ANNEE 2024**

**Annexes :**

- *Convention de partenariat entre Pays de Blain Communauté et ILAN*
- *Appel à versement 2024*

Rapport de Madame la Présidente,

**VU** les statuts de la Communauté de communes et notamment son article 4.2. ;  
**VU** la délibération n°2022-05-05 du 10 mai 2022 validant la Convention d'objectifs avec l'association Initiative Loire Atlantique Nord pour les années **2022, 2023 et 2024** ;

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-14-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

**VU** l'avis favorable de la commission Développement économique du 23 avril 2024 ;

**CONSIDERANT** que, pour l'année 2024, le montant de la cotisation de 1 euro par habitant est maintenu, soit une cotisation de 16 545 € ;

**CONSIDERANT** le bilan des prêts d'honneur octroyés par l'association Initiative Loire Atlantique Nord en 2023, soit 8 entreprises financées, 11 prêts d'honneur pour un montant total de 103 000 €, permettant ainsi la création ou le maintien de 26 emplois ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **De valider** l'appel à cotisation pour l'année 2024 et de verser la cotisation de 16 545 € à l'association Initiative Loire Atlantique Nord ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente ou son représentant à signer cette convention et tout acte y afférant.

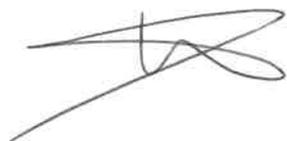
**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE - 25 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance  
Le 22/05/2024

Les secrétaires de séance  
Max PIJOTAT

Claude NERCIER

La Présidente  
Rita SCHLADT



**PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 22 mai 2024  
Délibération n°2024-05-15

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi seize du mois de mai deux mille vingt-quatre.

**En présence de :**

M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

<b>Nombre de membres du conseil</b>	
En exercice	26
Présents	19
Votants	25
<b>VOTE</b>	
Pour	25
Contre	
Abstention	

**Excusés ayant donné procuration :**

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), M. Jacques POUGET délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. BLANCHARD), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme SHAMMAS), M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

**Absent :**

M. Jean-François RICARD délégué de Blain

**Secrétaires de séance :** M. Max PIJOTAT & Mme *Claudie MERCIER*

**TOURISME - OFFICE DE TOURISME ERDRE CANAL FORET :  
DESIGNATION DES MEMBRES DU COLLEGE DES  
SOCIOPROFESSIONNELS DU COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC ERDRE  
CANAL FORÊT**

Rapport de Madame la Présidente,

Le CODIR de l'EPIC Erdre Canal Forêt est composé de 16 membres titulaires et 16 suppléants. 7 titulaires et 7 suppléants compose le collège des socioprofessionnels, dont l'activité est liée au tourisme. Il est également composé de personnes qualifiées représentant les EPCI membres et le Département.

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-15-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

Conformément à ses statuts, l'EPIC a sollicité Pays de Blain Communauté afin de valider la nouvelle composition du collège des socioprofessionnels suite aux démissions de :

- Mme Sophie OREVE représentant Le Camping du Canal, titulaire,
- Mme Béatrice MARC représentant La Guinguette des Janettes, titulaire,
- Mr Bruno FOUQUET représentant également Le Camping du Canal, suppléant,
- Mme Jennyfer FAUBERT représentant Le Café Pamplémousse, suppléante.

Il est proposé d'incorporer les personnes suivantes, ayant répondu à l'appel à candidature de l'EPIC :

- M. Stéphane DELANOE de la péniche Cap Vert en tant que titulaire,
- M. David RAVACHE de Canal Kayak en tant que titulaire,
- M. Marceau GOURET de l'Auberge de la Forêt du Gâvre en tant que suppléant,
- M. Laurent CHALIVOY de Trott'in Nantes en tant que suppléant.

L'EPIC a également informé Pays de Blain Communauté que le Manoir de la Châtaigneraie sera désormais représenté par Mme Margaux RAIMBAUD.

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°2017-09-20 du 20 septembre 2017 approuvant la création de l'Office de Tourisme intercommunautaire Erdre Canal Forêt sous la forme d'un EPIC ;

**VU** l'article R133-3 du Code de tourisme précisant que la composition et les modalités de désignation des membres du comité de direction de cet EPIC sont fixés par délibération de l'assemblée délibérante de la structure créant l'EPIC ;

**VU** les statuts de l'EPIC et notamment les articles 3 et 4a prévoyant la composition du Comité de direction ;

**VU** les statuts de la Communauté de communes ;

**CONSIDERANT** la proposition de l'EPIC Erdre Canal Forêt ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable unanime de la commission Développement économique en date du 23 avril 2024 ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

➤ **De valider** la nouvelle liste du collège des Socio-Professionnels :

Pour les titulaires :

- Mme Margaux RAIMBAUD – Le Manoir de la Chataigneraie
- M. David RAVACHE – Canal Kayak
- Mme Anne NICOL – Centre équestre de Mazerolles
- M. Sylvain BRETEL – Gîte du Moulin
- Mme Anne RAUTURIER – Camping La Pindière
- M. Jean-Claude RABET – La Toue de Blain
- M. Stéphane DELANOE – La péniche Cap Vert

Pour les suppléants :

- M. Alain BARA – Bretagne fluviale
- Mme Adeline DE SUYROT – Domaine Le Chalonge
- Mme Charlotte DURIEZ – Chambres d'hôtes Les Arbres Rouges
- M. Laurent CHALIVOY – Trott'in Nantes
- M. Yoann FILLATRE – Cycl'YO
- M. Mickäel RABET – La Toue de Blain
- M. Marceau GOURET – Auberge de la Forêt

➤ **De charger** Madame la Présidente de notifier cette décision à l'EPIC et de l'autoriser à signer tout document relatif à ce sujet.

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE - 25 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance  
Le 22/05/2024

Les secrétaires de séance  
Max PIJOTAT



Claudie MERCIER



La Présidente  
Rita SCHLADT



**PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE**

**-----**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 22 mai 2024  
Délibération n°2024-05-16

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi seize du mois de mai deux mille vingt-quatre.

**En présence de :**

M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

<b>Nombre de membres du conseil</b>	
En exercice	26
Présents	19
Votants	25
<b>VOTE</b>	
Pour	25
Contre	
Abstention	

**Excusés ayant donné procuration :**

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), M. Jacques POUGET délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. BLANCHARD), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme SHAMMAS), M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

**Absent :**

M. Jean-François RICARD délégué de Blain

**Secrétaires de séance :** M. Max PIJOTAT & Mme *Claudie MERCIER*

**TOURISME – OFFICE DE TOURISME ERDRE CANAL FORET : TAXE DE SEJOUR – DETERMINATION DES TARIFS APPLICABLES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2025**

Rapport de Madame la Présidente,

**Type de perception**

Il est rappelé que la taxe de séjour, instaurée en Erdre Canal Forêt au 1<sup>er</sup> janvier 2018, a été instituée au réel.

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-16-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

## Les tarifs

Le tarif de la taxe de séjour est fixé avant le début de la période de perception, pour chaque nature et pour chaque catégorie d'hébergement, par personne et par nuitée de séjour.

Il est proposé au Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté de se conformer au barème légal suivant pour chaque nature et catégorie d'hébergement applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

Catégories d'hébergement	Tarif plancher	Tarif plafond	Tarif adopté en Erdre Canal Forêt Par personne Par nuit	Tarif incluant la taxe additionnelle départementale de 10% par personne et par nuit
Palaces	0,70€	4,80€	<b>2,25€</b>	<b>2,48 €</b>
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70€	3,50€	<b>2,25 €</b>	<b>2,48 €</b>
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70€	2,60€	<b>1,70€</b>	<b>1,87 €</b>
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50€	1,70€	<b>1,00€</b>	<b>1,10 €</b>
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30€	1€	<b>0,80€</b>	<b>0,88 €</b>
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20€	0,80€	<b>0,75€</b>	<b>0,83 €</b>
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,20€	0,60€	<b>0,50€</b>	<b>0,55 €</b>
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20€	0,20€	<b>0,20€</b>	<b>0,22 €</b>
Hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessus	1%	5%	<b>4%</b>	<b>Montant obtenu avec le calcul des 4% + 10%</b>

Pays de Blain Communauté adopte le taux de 4% qui est applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement non listés dans le tableau ci-dessus.

## La période de perception

Il est demandé aux hébergeurs de reverser la taxe de séjour au trimestre de la façon suivante :

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-16-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

- ✓ A partir du 1er avril et avant le 15 avril pour les taxes perçues du 1er janvier au 31 mars,
- ✓ A partir du 1er juillet et avant le 15 juillet pour les taxes perçues du 1er avril au 30 juin,
- ✓ A partir du 1er octobre et avant le 15 octobre pour les taxes perçues du 1er juillet au 30 septembre,
- ✓ A partir du 1er janvier et avant le 15 janvier pour les taxes perçues du 1er octobre au 31 décembre.

### **Les exonérations**

Pour rappel les exonérations de la taxe de séjour s'appliquent aux :

- ✓ Enfants de moins de 18 ans,
- ✓ Titulaires d'un emploi saisonnier employés dans une commune membre de l'EPCI,
- ✓ Personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Le loyer journalier minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour est de 1 €.

Les communes concernées par la délibération sont : Blain, Bouvron, Le Gâvre et La Chevallerais.

### **Transmission de la délibération**

Pays de Blain Communauté s'engage à transmettre la présente délibération ainsi que le relevé d'identité bancaire du compte DFT du régisseur de la taxe de séjour au directeur des finances publiques par l'application OCSITAN.

**VU** les articles L.2333-26 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les articles L.5211-21, R.2333-43 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 ;

**VU** la loi n° 2017 - 1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative (articles 44 et 45) ;

**VU** la loi n°2019-1479 publiée au Journal Officiel du 29/12/2019 ;

**VU** les délibérations du Conseil Communautaire n°2017 09 21 du 20 septembre 2017 et n°2017 12 07 du 6 décembre 2017 relatives à la taxe de séjour mise en place sur le territoire de Pays de Blain Communauté ;

**VU** la délibération n°2018 09 06 du 19 septembre 2018 modifiant les tarifs de la taxe de séjour sur le territoire de Pays de Blain Communauté ;

**VU** les délibérations successives suivantes qui sont venues compléter la délibération n°2018 09 06, à savoir les délibérations n°2018 12 08, n°2019 09 09, n°2020 06 10, n°2021 05 07, n°2022 06 10 et n°2023 05 13 ;

**VU** la délibération de l'assemblée départementale du 27 juin 2023 approuvant à compter du 1er janvier 2024 l'instauration de la taxe additionnelle départementale de 10 % sur la taxe de séjour journalière ou forfaitaire ;

**CONSIDERANT** que les tarifs 2025 demeurent inchangés par rapport à l'année 2024 ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable unanime de la commission Développement économique en date du 23 avril 2024 ;

Accusé de réception en préfecture 044-244400453-20240522-2024-05-16-DE Date de réception préfecture : 27/05/2024
--

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **De valider** la nouvelle liste du collège des Socio-Professionnels :

Pour les titulaires :

- Mme Margaux RAIMBAUD – Le Manoir de la Chataigneraie
- M. David RAVACHE – Canal Kayak
- Mme Anne NICOL – Centre équestre de Mazerolles
- M. Sylvain BRETEL – Gîte du Moulin
- Mme Anne RAUTURIER – Camping La Pindière
- M. Jean-Claude RABET – La Toue de Blain
- M. Stéphane DELANOE – La péniche Cap Vert

Pour les suppléants :

- M. Alain BARA – Bretagne fluviale
  - Mme Adeline DE SUYROT – Domaine Le Chalonge
  - Mme Charlotte DURIEZ – Chambres d’hôtes Les Arbres Rouges
  - M. Laurent CHALIVROY – Trott’in Nantes
  - M. Yoann FILLATRE – Cycl’YO
  - M. Mickäel RABET – La Toue de Blain
  - M. Marceau GOURET – Auberge de la Forêt
- **De charger** Madame la Présidente de notifier cette décision à l’EPIC et de l’autoriser à signer tout document relatif à ce sujet.

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A L’UNANIMITÉ - 25 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance  
Le 22/05/2024

Les secrétaires de séance  
Max PIJOTAT



Claudie MERCIER



La Présidente  
Rita SCHLADT



**PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE**  
-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 22 mai 2024  
Délibération n°2024-05-17

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi seize du mois de mai deux mille vingt-quatre.

**En présence de :**

M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

<b>Nombre de membres du conseil</b>	
En exercice	26
Présents	19
Votants	25
<b>VOTE</b>	
Pour	25
Contre	
Abstention	

**Excusés ayant donné procuration :**

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), M. Jacques POUGET délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. BLANCHARD), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme SHAMMAS), M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

**Absent :**

M. Jean-François RICARD délégué de Blain

**Secrétaires de séance :** M. Max PIJOTAT & Mme Claudie MERCIER

**TOURISME – OFFICE DE TOURISME ERDRE CANAL FORET : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES ET DES COMPTES DE L'EXERCICE 2023**

*Annexes : Rapport d'activités et comptes de l'exercice 2023*

Rapport de Madame la Présidente,

**VU** les articles R133-13 et R133-16 du Code de tourisme qui stipulent que le rapport d'activités ainsi que le compte financier de l'exercice écoulé doivent être soumis au Conseil communautaire ;

**VU** les statuts de l'EPIC ;

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-17-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°2017-09-20 du 20 septembre 2017 approuvant la création de l'Office de Tourisme intercommunautaire Erdre Canal Forêt sous la forme d'un EPIC ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire n°2017 09 22, en date du 20 septembre 2017 et rendu exécutoire le 11 octobre 2017, approuvant la convention d'objectifs et de moyens portant sur la délégation de la compétence tourisme intercommunal à l'EPIC Erdre Canal Forêt pour la période 2018 - 2023 ;

**VU** la délibération n°2023 12 12 du 13 décembre 2023 portant renouvellement de ladite convention pour la période 2024 - 2029 ;

**CONSIDERANT** la présentation de Mme la Directrice de l'EPIC Erdre Canal Forêt ;

**CONSIDERANT** le rapport d'activités ainsi que les comptes de l'exercice 2023, annexés à la présente délibération ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **De prendre acte** de la communication du rapport d'activités et du compte financier de l'Office de tourisme Erdre Canal Forêt pour l'année 2023.

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE - 25 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance

Le 22/05/2024

Les secrétaires de séance  
Max PIJOTAT

Rhodie MERCIER



La Présidente  
Rita SCHLADT



**PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE**  
-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 22 mai 2024  
Délibération n°2024-05-18

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi seize du mois de mai deux mille vingt-quatre.

**En présence de :**

M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerai, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerai, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerai, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

<b>Nombre de membres du conseil</b>	
En exercice	26
Présents	19
Votants	25
<b>VOTE</b>	
Pour	25
Contre	
Abstention	

**Excusés ayant donné procuration :**

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), M. Jacques POUGET délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. BLANCHARD), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme SHAMMAS), M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

**Absent :**

M. Jean-François RICARD délégué de Blain

**Secrétaires de séance :** M. Max PIJOTAT & Mme *Claudie MERCIER*

**EQUIPEMENTS SPORTIFS – MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE CENTRE AQUATIQUE**

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux Equipements sportifs,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1412-1, L. 2221-1 et suivants, et R. 2221-1 et suivants ;

**VU** le décret n°2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public ;

**VU** les statuts de Pays de Blain Communauté annexés à l'arrêté préfectoral daté du 29 mars 2022 ;

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-18-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

**VU** la délibération n°2021-07-01 du Conseil Communautaire en date du 7 juillet 2021 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière et l'approbation de ses statuts ;

**VU** la délibération n°2023 05 09 du Conseil communautaire du 3 mai 2023 modifiant la délibération n°2021 07 01 du Conseil communautaire du 7 juillet 2021 ;

**VU** la délibération n°2023 11 13 du Conseil communautaire du 15 novembre 2023 désignant les membres du Conseil d'exploitation de la régie du Centre aquatique Canal Forêt ;

**VU** la délibération n°2023-89 du Conseil municipal en date du 16 novembre 2023 de la commune de La Chevalleris désignant Mme Nadège MERCIER en qualité de représentante de la commune de La Chevalleris au Conseil d'Exploitation du Centre aquatique Canal-Forêt en remplacement de M. Stéphane GASNIER ;

**CONSIDERANT** le retrait de M. Roland PINEAU du Conseil de Développement du Pays de Blain ;

**CONSIDERANT** que conformément aux statuts approuvés, il y a lieu de désigner les 17 membres du Conseil d'Exploitation de la régie « Centre aquatique Canal Forêt » de Pays de Blain Communauté, composés de 9 conseillers communautaires, 4 conseillers municipaux (un par commune membre de l'EPCI de rattachement) et 4 personnes qualifiées représentant les usagers ;

**CONSIDERANT** que l'ensemble de ces personnes est désigné par le Conseil communautaire sur proposition de la Présidente de la Communauté de Communes,

**CONSIDERANT** que sont membres du Conseil d'exploitation :

- Au titre des représentants du Conseil communautaire :
  - Mme ARBRUN Tiphaine
  - M. BLANCHARD Francis
  - Mme CARRE Anne
  - M. VAN BRACKEL
  - Mme GUIHO Marie-France
  - M. HAMON Jean-Pierre
  - Mme MERCIER Claudie
  - M. MOUSSU James
  - Mme SHAMMAS Clotilde
  
- Au titre des représentants des conseils municipaux :
  - M. GASNIER Stéphane (Commune de LA CHEVALLERIS),
  - M. PICAUT Mickaël (Commune de BLAIN)
  - M. MALO Sylvain (Commune de BOUVRON)
  - Mme BERTAT Catherine (Commune de LE GAVRE)
  
- Au titre des personnes qualifiées représentant les usagers :
  - M. Alain COULON (Président du club des nageurs du Pays de Blain),
  - M. Roland PINEAU (Conseil de Développement du Pays de Blain)
  - Mme Christiane LE BOUEDEC (société civile)
  - M. Olivier RAYANT (société civile)

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'abroger** la délibération n°2023 11 13 du Conseil communautaire du 15 novembre 2023 ;

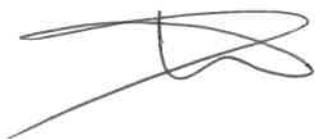
Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-18-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

- **De désigner** Mme Nadège MERCIER en remplacement de M. Stéphane GASNIER en qualité de représentante du conseil municipal de La Chevallerais ;
- **De désigner** Mme Nadine DAVID-LEGRAND en remplacement de M. Roland PINEAU au titre des personnes qualifiées représentant les usagers pour le Conseil de Développement ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ - 25 VOIX POUR.**

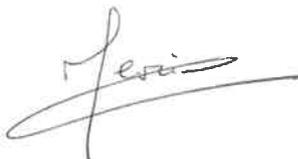
Fait et délibéré en séance  
Le 22/05/2024

Les secrétaires de séance  
Max PIJOTAT



Les secrétaires de séance

Claudie MERCIER



La Présidente  
Rita SCHLADT



**PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE**

**-----**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 22 mai 2024  
Délibération n°2024-05-19

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi seize du mois de mai deux mille vingt-quatre.

**En présence de :**

M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

<b>Nombre de membres du conseil</b>	
En exercice	26
Présents	19
Votants	25
<b>VOTE</b>	
Pour	25
Contre	
Abstention	

**Excusés ayant donné procuration :**

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), M. Jacques POUGET délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. BLANCHARD), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme SHAMMAS), M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

**Absent :**

M. Jean-François RICARD délégué de Blain

**Secrétaires de séance :** M. Max PIJOTAT & Mme *Claudie MERCIER*

**EQUIPEMENTS SPORTIFS – CENTRE AQUATIQUE – APPROBATION DU PLANNING D'OCCUPATION ET DES JOURS DE FERMETURE SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024 -2025**

Rapport de Monsieur le Vice-Président délégué aux équipements sportifs,

Monsieur le Vice-président expose qu'après plus d'un an de reprise en régie, le centre aquatique bénéficie d'une situation plus stable à la suite de la crise sanitaire permettant d'avoir une vision sur les fréquentations en situation « normale ». Il est ainsi proposé de définir les orientations suivantes sur l'utilisation des bassins (sportif et ludique) :

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-19-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

- **Prioriser l'apprentissage de la natation au travers des cours dispensés auprès des enfants** (33 cours de natation dédiés aux enfants de 4 à 16 ans par semaine),
- **Favoriser le temps du samedi matin pour les jeunes enfants et les bébés** en fermant le créneau public du samedi matin pour privilégier des activités (jardin aquatique, gym douce, bébé-nageurs),
- **Harmoniser les horaires d'ouverture au public et adapter ceux-ci aux taux de fréquentation** (ajuster les temps d'ouverture pour créer une régularité, fermeture du centre aquatique le dimanche).

Ainsi, à titre indicatif, l'utilisation des bassins est répartie comme suit pendant les périodes scolaires :

<b>BASSIN SPORTIF</b>	<b>BASSIN LUDIQUE</b>
Natation scolaire (secondaire) : 10H	Natation scolaire (secondaire) : 10H
Natation scolaire (primaire) : 12H	Natation scolaire (primaire) : 12H
Ouverture publique : 20H45	Ouverture publique : 5H30
Cours de natation / Activités aquatiques : 29 cours/activités : 21H45	Cours de natation / Activités aquatiques : 20 cours/activités - 15H00
Club sportif : 9H	Club sportif : 0H
	Séances - Autres structures : 9H
<b>TOTAL : 73H30</b>	<b>TOTAL : 51h30</b>

L'année scolaire comporte 6 périodes pour les primaires et 4 périodes pour les secondaires.

Il est proposé de convenir, également, des fermetures techniques annuelles sur les dates suivantes :

- Du 2 septembre 2024 au 8 septembre 2024 inclus : cette fermeture permet d'organiser les formations nécessaires et obligatoires du personnel du centre aquatique,
- Du 23 décembre 2024 au 6 janvier 2025 inclus : cette fermeture permet de réaliser les opérations de maintenance et d'entretien y compris la vidange.

Par ailleurs, au regard des taux de fréquentation sur les jours fériés et les recettes perçues, il est proposé de fermer l'équipement sur l'ensemble des jours fériés.

**VU** les dispositions des articles L 1411-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales;

**VU** les statuts de la Communauté de communes et notamment son article 5.1 relatif à "construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire" ;

**VU** les termes de la délibération n° 2021 07 01 du Conseil Communautaire du 7 juillet 2021 approuvant la création de la régie "Centre aquatique Canal-Forêt" et approuvant ses statuts ;

**VU** l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 13 mai 2024.

**CONSIDERANT** la présentation faite par Monsieur le Vice-Président ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'acter** la fermeture de l'équipement sur les périodes suivants et durant l'ensemble des jours fériés :
  - Du 2 septembre 2024 au 8 septembre 2024 inclus
  - Du 23 décembre 2024 au 6 janvier 2025 inclus ;
- **D'approuver** la répartition de l'utilisation des bassins comme présentée ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer tout document afférant à la présente délibération.

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE - 25 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance  
Le 22/05/2024

Les secrétaires de séance  
Max PIJOTAT      Claudie MERCIER

La Présidente  
Rita SCHLADT



Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-19-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

**PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 22 mai 2024  
Délibération n°2024-05-20

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi seize du mois de mai deux mille vingt-quatre.

**En présence de :**

M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

<b>Nombre de membres du conseil</b>	
En exercice	26
Présents	19
Votants	25
<b>VOTE</b>	
Pour	25
Contre	
Abstention	

**Excusés ayant donné procuration :**

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), M. Jacques POUGET délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. BLANCHARD), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme SHAMMAS), M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

**Absent :**

M. Jean-François RICARD délégué de Blain

**Secrétaires de séance :** M. Max PIJOTAT & Mme *Claudie MERCIER*

**AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ANNUELLE AVEC L'AGENCE D'URBANISME DE LA REGION NANTAISE**

*Annexe : projet de convention annuelle 2024 entre l'AURAN et Pays de Blain Communauté*

Rapport de Monsieur le Vice-Président, en charge de l'Aménagement du territoire et des Mobilités,

L'AURAN a été créée sous la forme d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901, ainsi que le prévoit le Code de l'Urbanisme (art. L132-6) comme suit : « Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-20-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

peuvent créer avec l'État et les établissements publics ou d'autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire des organismes de réflexion, et d'études et d'accompagnement des politiques publiques, appelés agences d'urbanisme. Ces agences d'ingénierie partenariale ont notamment pour missions :

- 1° De suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;
- 2° De participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;
- 3° De préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
- 4° De contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;
- 5° D'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines. »

En sa qualité d'agence d'urbanisme, l'AURAN intervient, dans un cadre partenarial, au soutien des politiques publiques sur un large éventail de thèmes d'actions et d'études :

- Observer et évaluer : ses observatoires, dont le renouvellement est permanent, peuvent être thématiques ou transversaux, et sont souvent partenariaux et mutualisés. Ils permettent aux collectivités de construire, suivre et évaluer les politiques publiques comme les programmes locaux de l'habitat, les plans de déplacements urbains, les schémas de développement commercial, les schémas de cohérence territoriale,
- Élaborer les documents stratégiques : l'AURAN aide les collectivités et les acteurs publics dans l'élaboration et le suivi de leurs projets de territoire, schémas de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme intercommunaux...
- Être au service de la gouvernance et de la cohérence territoriale : espace de dialogue entre les acteurs du territoire, l'AURAN a pour missions de contribuer à l'harmonisation des politiques publiques de ses adhérents, de diffuser, de mutualiser ses connaissances, et de les mettre à disposition du public. Elle travaille en particulier avec les acteurs associatifs, universitaires, socio-économiques, les conseils de développement, les entreprises publiques locales,
- Être un lieu de prospective et d'innovation : lieu de veille sur les évolutions urbaines, économiques, sociales, sociétales, environnementales, juridiques..., l'AURAN développe son expertise en matière de prospective territoriale et participative et document de stratégie sectorielle (PLH, PDU. ),
- Être en accompagnement d'études couvrant les transports, les projets et services urbains permettant l'enrichissement des politiques publiques.

L'ensemble des actions et études de l'AURAN est inscrit pluri-annuellement dans un programme partenarial de travail, mutualisé, proposé par le Conseil d'administration et soumis à débat et à approbation de l'Assemblée générale.

Pour la mise en œuvre de ce programme, Pays de Blain Communauté et les autres membres de l'AURAN contribuent ainsi sous la forme d'une cotisation annuelle et d'une contribution annuelle, à la mise en œuvre des missions inscrites audit programme.

La présente convention a pour objet de fixer une participation financière annuelle de la façon suivante :

- o Une cotisation annuelle d'adhésion de 4 964 €, soit 0,30 € par habitant, le chiffre légal de population étant celui du dernier recensement connu de 2023,
- o Une contribution complémentaire de 4 291 € pour la réalisation d'actions et études visées à l'article III de la convention. Dans ce cadre, l'AURAN

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-20-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

accompagnera l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié à l'échelle de la Communauté de communes (une partie de la Phase 1 « Diagnostic et état des lieux » à partir de septembre 2024).

Il est précisé que l'AURAN poursuivra son accompagnement sur l'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié sur l'année 2025 pour un montant de 21 395 €. Ce montant sera à inscrire dans la convention annuelle 2025. Une demande de subvention sera réalisée auprès de l'État au titre du Fonds Vert. Le montant global pour la réalisation du Plan de Mobilité Simplifié représente donc un montant de 30 650 €.

**VU** le Code de l'urbanisme et notamment son article L. 132-6 ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1611- 4 ;

**VU** le Code de commerce, notamment les articles L612-4 et D612-5 ;

**VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

**VU** la qualité de membre de Pays de Blain Communauté au sein de l'Agence d'études urbaines et rurales de la région nantaise (AURAN) ;

**CONSIDERANT** la convention ci-annexée ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission Aménagement du Territoire et Mobilités du 2 octobre 2023 ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable du Bureau communautaire du 7 mai 2024 ;

**CONSIDERANT** que les crédits nécessaires au versement de la cotisation annuelle sont inscrits au budget au titre de l'année 2024 ;

**CONSIDERANT** la présentation de Monsieur le Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire et des mobilités.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'approuver** la convention d'adhésion à l'AURAN au titre de l'année 2024 pour un montant de 9 255 € ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à solliciter le Fonds Vert pour la réalisation de ce Plan de Mobilité Simplifié ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à solliciter toutes autres subventions relatives à ce dossier ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer ladite convention et tout document y afférent.

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ - 25 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance  
Le 22/05/2024

Les secrétaires de séance  
Max PIJOTAT

Claudie TERCIER

La Présidente  
Rita SCHLADT



Accusé de réception en préfecture  
044-234400453-20240522-2024-05-20-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

**PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE**

**-----**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 22 mai 2024  
Délibération n°2024-05-21

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi seize du mois de mai deux mille vingt-quatre.

**En présence de :**

M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

<b>Nombre de membres du conseil</b>	
En exercice	26
Présents	19
Votants	25
<b>VOTE</b>	
Pour	25
Contre	
Abstention	

**Excusés ayant donné procuration :**

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), M. Jacques POUGET délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. BLANCHARD), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme SHAMMAS), M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

**Absent :**

M. Jean-François RICARD délégué de Blain

**Secrétaires de séance :** M. Max PIJOTAT & Mme *Claudie MERCIER*

**DECHETS - MODIFICATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE « DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES »**

Rapport de Madame la Présidente,

Par délibération du 10 avril 2019, le Conseil communautaire a décidé la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière et l'approbation de ses statuts.

Conformément aux statuts, et suite à la vacance de poste, il convient de modifier la liste des membres du conseil d'exploitation, notamment en ajoutant Mme Julie PLACÉ en qualité de membre du Conseil communautaire et ~~membre de la commission~~

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-21-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

Environnement en retirant Mme Tiphaine ARBRUN en qualité de membre du Conseil communautaire et en modifiant le représentant du Conseil de développement, M. Jean-François DEDENIS, démissionnaire.

Il appartient au Conseil communautaire de désigner l'ensemble des membres du comité d'exploitation sur proposition de la Présidente de Pays de Blain Communauté (article R. 2221-5 du CGCT).

**VU** les articles L.1412-1 et L2221-1 à L2221-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les articles R.2221-1 à R.2221-14 du C.G.C.T. relatifs aux dispositions générales de la création de la régie ;

**VU** les articles R.2221-63 à R.2221-94 du CGCT relatifs aux dispositions propres aux régies dotées de la seule autonomie financière, chargées de l'exploitation d'un S.P.I.C. (Service Public Industriel et Commercial) ;

**VU** les statuts de Pays de Blain Communauté ;

**VU** la délibération n°2019-04-12 du Conseil communautaire en date du 10 avril 2019 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière et l'approbation de ses statuts ;

**VU** la délibération n°2022-01-07 du Conseil communautaire en date du 26 janvier 2022 ;

**VU** la délibération n°2023-06-16 du Conseil communautaire en date du 28 juin 2023 ;

**CONSIDERANT**, la nécessité de désigner de nouveaux membres du conseil d'exploitation ;

**CONSIDERANT** que l'ensemble de ces personnes est désigné par le Conseil communautaire sur proposition de la Présidente de la Communauté de communes ;

**CONSIDERANT** que sont proposées par la Présidente les personnes suivantes :

- Au titre des représentants du conseil communautaire titulaires :

- o Jean-Michel BUF
- o Stéphane CODET
- o Stéphane GASNIER
- o Marie-Jeanne GUINEL
- o Maryse GUILLAUMEUX
- o Claudie MERCIER
- o Max PIJOTAT
- o Julie PLACÉ
- o Jacques POUGET
- o Jean-François RICARD
- o Martine TESSIER

- Au titre des représentants des conseils municipaux titulaires :

- o Yannick RANNOU (Blain)
- o Jérémy JEUSSET (Bouvron)
- o Daniel RONDOUIN (Le Gâvre)
- o Frédéric PIRAUD (La Chevallerais)

- Au titre des personnes qualifiées représentant les usagers titulaires :
  - o Un membre du Conseil de Développement : M. Daniel HALOUZE
  - o Un membre du Club des Entrepreneurs : M. Mathieu LEMAITRE

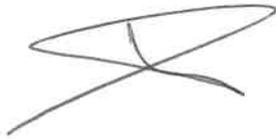
Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **De modifier** la délibération n°2023 06 16 du Conseil communautaire du 28 juin 2023 ;
- **De désigner** les membres proposés ci-dessus au Conseil d'Exploitation de la régie « Déchets ménagers et assimilés » du Pays de Blain, dotée de la seule autonomie financière ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente ou son représentant à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ - 25 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance  
Le 22/05/2024

Les secrétaires de séance  
Max PIJOTAT



Claudie MERCIER



La Présidente  
Rita SCHLADT



**PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 22 mai 2024  
Délibération n°2024-05-22

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi seize du mois de mai deux mille vingt-quatre.

**En présence de :**

M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerai, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerai, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerai, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

<b>Nombre de membres du conseil</b>	
En exercice	26
Présents	19
Votants	25
<b>VOTE</b>	
Pour	25
Contre	
Abstention	

**Excusés ayant donné procuration :**

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), M. Jacques POUGET délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. BLANCHARD), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme SHAMMAS), M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

**Absent :**

M. Jean-François RICARD délégué de Blain

**Secrétaires de séance :** M. Max PIJOTAT & Mme *Claudie MERCIER*

**ENVIRONNEMENT- DECHETS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ESATCO POUR LA COLLECTE DE CARTONS/PAPIERS - ANNEE 2024**

Rapport de Madame la Présidente,

Dans le cadre de la compétence de collecte des déchets, Pays de Blain Communauté souhaite attribuer une subvention à l'association ESATCO pour la collecte des cartons et des papiers triés auprès des établissements scolaires, administrations, entreprises et commerçants volontaires, telle que présentée dans la demande de subvention.

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-22-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

Cette opération poursuit des objectifs de plusieurs ordres : environnemental, professionnel, social, solidaire et inclusif.

Elle permet de répondre aux besoins des entreprises, des commerces et des collectivités, et d'optimiser la valorisation des déchets cartons-papiers.

L'objectif environnemental repose sur le fait d'inscrire l'ESAT dans une démarche participative en matière de protection de l'environnement en optimisant la valorisation des déchets cartons-papiers.

C'est pourquoi, il est proposé au titre de l'année 2024, d'attribuer une subvention de 20 000 € à l'ESATCO Blain (ADAPEI 44) au titre du budget annexe REOMi (Déchets) pour mener à bien cette action.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-7 ;

**CONSIDERANT** la demande de subvention de l'ESATCO Blain (ADAPEI 44) de 20 000 € au titre de l'année 2024,

**CONSIDERANT** l'avis favorable unanime de la commission Environnement du 09 avril 2024 ;

**CONSIDERANT** l'intérêt du projet présenté.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'attribuer** une subvention à l'ESATCO au titre de l'exercice 2024 pour un montant de 20 000 € ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente ou son représentant à signer tous documents afférents à cette décision ;
- **De préciser** que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe REOMi.

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE - 25 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance  
Le 22/05/2024

Les secrétaires de séance  
Max PIJOTAT



Claudie MERCIER



La Présidente  
Rita SCHLADT



**PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE**  
-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 22 mai 2024  
Délibération n°2024-05-23

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi seize du mois de mai deux mille vingt-quatre.

**En présence de :**

M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

<b>Nombre de membres du conseil</b>	
En exercice	26
Présents	19
Votants	25
<b>VOTE</b>	
Pour	25
Contre	
Abstention	

**Excusés ayant donné procuration :**

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), M. Jacques POUGET délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. BLANCHARD), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme SHAMMAS), M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

**Absent :**

M. Jean-François RICARD délégué de Blain

**Secrétaires de séance :** M. Max PIJOTAT & Mme *Claudie MERCIER*

**ENVIRONNEMENT – MODIFICATION DES MEMBRES DE LA REGIE POUR LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Rapport de Madame la Présidente,

Par délibération du 05 juillet 2005, le Conseil communautaire a décidé de la création du SPANC.

Par délibération n°2023-05-03 en date du 03 mai 2023, le Conseil communautaire a autorisé la création d'une régie à Autonomie Financière pour le Service Public

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-23-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

d'Assainissement Non Collectif, approuvé les statuts, désigné les membres du conseil d'exploitation et nommer la directrice.

Les statuts fixent le nombre des membres du conseil d'exploitation à dix-huit réparti comme ceci :

- ✓ Onze membres du conseil communautaire et la Présidente,
- ✓ Un conseiller municipal par commune (non élu au conseil communautaire),
- ✓ Deux représentants des usagers.
- ✓ Quatre suppléants (deux pour les conseillers communautaires et deux pour les usagers)

Lors de la séance du 03 mai 2023, certains membres n'ont pu être désignés, c'est pourquoi, il appartient au Conseil communautaire de désigner l'ensemble des membres du comité d'exploitation sur proposition de la Présidente de Pays de Blain Communauté (article R. 2221-5 du CGCT).

**VU** les articles L.1412-1 et L2221-1 à L2221-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les articles R.2221-1 à R.2221-14 du C.G.C.T. relatifs aux dispositions générales de la création de la régie ;

**VU** les articles R.2221-63 à R.2221-94 du CGCT relatifs aux dispositions propres aux régies dotées de la seule autonomie financière, chargées de l'exploitation d'un S.P.I.C. (Service Public Industriel et Commercial) ;

**VU** les statuts en vigueur de Pays de Blain Communauté ;

**VU** la délibération n°2023-05-03 du Conseil Communautaire en date 03 mai 2023 du portant création d'une régie SPANC dotée de la seule autonomie financière et l'approbation de ses statuts ;

**VU** la délibération n°2023-06-15 du Conseil communautaire en date du 28 juin 2026 complétant la délibération n°2023-05-03 en date du 3 mai 2023 en sa partie désignation des membres du Conseil d'exploitation ;

**VU** la délibération n°2023-10-01 du Conseil communautaire du 25 octobre 2023 fixant les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté ;

**VU** la délibération n°2023-11-02 du 15 novembre 2023 fixant les membres de la commission environnement ;

**CONSIDERANT** que l'ensemble de ces personnes est désigné par le Conseil Communautaire sur proposition de la Présidente de la Communauté de Communes,

**CONSIDERANT** que Mme Julie PLACÉ, nouvelle conseillère communautaire, a rejoint la commission Environnement ;

**CONDIDERANT** le souhait de Mme Tiphaine ARBRUN de se retirer du Conseil d'exploitation ;

**CONSIDERANT** le retrait de M. Jean-François DE DENIS (collège autres personnes qualifiées titulaires) du Conseil de développement ;

**CONSIDERANT** que sont proposées par la Présidente les personnes suivantes :

- Au titre des représentants du conseil communautaire titulaires :
  - Elus communautaires titulaires :
    - Jean-Michel BUF
    - Stéphane CODET
    - Stéphane GASNIER

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-23-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

- Marie-Jeanne GUINEL
  - Maryse GUILLAUMEUX
  - Claudie MERCIER
  - Julie PLACÉ
  - Max PIJOTAT
  - Jacques POUGET
  - Jean-François RICARD
  - Martine TESSIER
- Elus communautaires suppléants :
    - Emmanuel VAN BRACKEL
    - Rita SCHLADT
  - Elus municipaux :
    - Yannick RANNOU (Blain)
    - Jérémy JEUSSET (Bouvron)
    - Daniel RONDOUIN (Le Gâvre)
    - Frédéric PIRAUD (La Chevallerai)
  - Autres personnes qualifiées titulaires :
    - Un membre du Conseil de Développement (Daniel HALOUZE)
    - Un membre du Club des Entrepreneurs (Mathieu LEMAITRE)
  - Autres personnes qualifiées suppléantes :
    - Un membre du Conseil de Développement (Christian JOULAIN)
    - Un membre du Club des Entrepreneurs (Angelina TURRISSI)

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **De modifier** la délibération n°2023 06 15 du Conseil communautaire du 28 juin 2023 ;
- **De désigner** les membres proposés ci-dessus au Conseil d'Exploitation de la régie « Service d'Assainissement non Collectif » du Pays de Blain, dotée de la seule autonomie financière ;
- **D'autoriser** Madame la Présidente de Pays de Blain Communauté à prendre tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

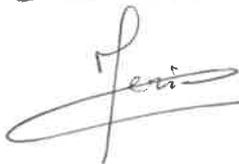
**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE - 25 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance  
Le 22/05/2024

Les secrétaires de séance  
Max PIJOTAT

Claudie MERCIER

La Présidente  
Rita SCHLADT


Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-23-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

**PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE**

**-----**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 22 mai 2024  
Délibération n°2024-05-24

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-deux du mois de mai à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du Conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi seize du mois de mai deux mille vingt-quatre.

**En présence de :**

M. Philippe CAILLON délégué de Blain, M. Stéphane CODET délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUMEUX déléguée de Blain, Mme Marie-Jeanne GUINEL déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, Mme Julie PLACÉ déléguée de La Chevallerais, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

<b>Nombre de membres du conseil</b>	
En exercice	26
Présents	19
Votants	25
<b>VOTE</b>	
Pour	25
Contre	
Abstention	

**Excusés ayant donné procuration :**

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain (donne pouvoir à M. POINTEAU), M. James MOUSSU délégué de Blain (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à Mme TESSIER), M. Jacques POUGET délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. BLANCHARD), Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron (donne pouvoir à Mme SHAMMAS), M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre (donne pouvoir à Mme MERCIER).

**Absent :**

M. Jean-François RICARD délégué de Blain

**Secrétaires de séance :** M. Max PIJOTAT & Mme *Claudie MERCIER*

**ENVIRONNEMENT - SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - PRIX ET QUALITE DES SERVICES PUBLICS - RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DU SPANC**

*Annexe : Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif de Pays de Blain Communauté 2023.*

Rapport de Madame la Présidente,

Conformément à l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport annuel doit être présenté au conseil communautaire sur le prix et la qualité du

Accusé de réception en préfecture  
044-244400453-20240522-2024-05-24-DE  
Date de réception préfecture : 27/05/2024

service public de l'assainissement non collectif, au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport qui concerne l'ensemble de la communauté de communes présente les principaux indicateurs techniques et financiers permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Environnement » réunie le 12 mars 2024.

**VU** l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'avis obligatoire, favorable à l'unanimité, du Conseil d'exploitation du Service Public d'Assainissement Non Collectif en date du 12 mars 2024 ;

**VU** l'avis favorable à l'unanimité de la commission Environnement en date du 12 mars 2024 ;

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **D'adopter** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de Pays de Blain Communauté au titre de l'année 2023, tel que présenté et annexé à la présente délibération ;
- **De préciser** qu'un exemplaire de ce rapport sera transmis à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, ainsi qu'aux Maires des communes membres de l'EPCI, qui devront en faire un rapport à leur conseil municipal respectif.

**LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE - 25 VOIX POUR.**

Fait et délibéré en séance  
Le 22/05/2024

Les secrétaires de séance  
Max PIJOTAT



Claudie HERCIER



La Présidente  
Rita SCHLADT

